

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Mai 2014

PRESENTS:

Messieurs MM : ZOUTE Pascal, BUISSE Jean-Louis, VALLIN David, DECALONNE Jean-Louis, BARBE Eric, DELBROUCQ Damien, DENNIN Jean-Claude, DOBBELAERE Michel, DUBOIS Laurent, FROISSANT Denis, GHESQUIERE Didier, LECOUTERE Maxime,

Mesdames : MELI Odette, LEFROU Liliane, DYRDA Aurélie, CARDON Florence, DESORMEAUX Julie, DESROUSSEAUX Patricia, DUPLOYE Hélène, LEJEUNE Annie, LOUNICI Bérengère

ABSENTES EXCUSEES:

Madame LOTIGIER Stéphanie donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie Madame WAUCQUIER Isabelle donne pouvoir de vote à Mme LEFROU Liliane

La séance est ouverte à 20 h 06.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Julie DESORMEAUX.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 29 Mars 2014 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le point n° 13 de l'ordre du jour est modifié.

2014 / 3 / 1 - Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires.

Aussi, à la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une CCDI.

Monsieur le maire explique qu'il convient de désigner 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. Parmi ces commissaires, le Directeur des services fiscaux choisira les membres définitifs qui seront au nombre de 8 titulaires et 8 suppléants.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Aussi, le conseil municipal, adopte la délibération, par :

Vote pour : 21Vote contre : 0

- Abstention : 2 (Michel DOBBELAERE, Hélène DUPLOYE)

Monsieur Michel DOBBELAERE et Madame Hélène DUPLOYE se sont abstenus de voter compte tenu qu'ils n'ont pas été consultés afin de présenter des candidats proportionnellement aux résultats des élections municipales.

2014 / 3 / 2 - Décision modificative n° 2014-001

Monsieur Jean-Louis BUISSE explique que, sur l'exercice 2007, le titre n° 257 correspondant au montant annuel de la taxe sur l'électricité perçue au profit de la commune fait double emploi avec les titres émis suivants :

- n° 280 pour un montant de 90,29 €
- n° 281 pour un montant de 8 035.79 €

Il convient alors de procéder à l'annulation des titres 280 et 281 émis sur l'exercice 2007.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES		
N° Compte	Libellé	Montant	N° Compte	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 8 126.08 €			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 8 126.08€			
	TOTAL GENERAL	0,00 €		TOTAL GENERAL	0,00 €

Propositions votées à l'unanimité

<u>2014 / 3 / 3 - Désignation des représentants à l'Académie Intercommunale de Musique du</u> Val de Marque (AIMVM)

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au statut de l'AIMVM (Académie Intercommunale de Musique du Val de Marque), la municipalité de CHERENG est tenue de désigner 4 représentants au conseil d'administration.

Monsieur le Maire propose la candidature de :

- Madame Odette MELI
- Monsieur Jean-Louis DECALONNE
- Madame Liliane LEFROU
- Madame Hélène DUPLOYE

Propositions votées à l'unanimité

2014 / 3 / 4 - Election des représentants à l'Espace Naturel Métropolitain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à chaque renouvellement des conseillers, les communes adhérentes à l'Espace Naturel Lille Métropole doivent désigner leurs représentants :

- 1 représentant pour siéger au Conseil Syndical de l'Espace Naturel Lille Métropole
- 2 représentants pour siéger aux Commissions territoriales en plus de l'élu(e) siégeant au Conseil Syndical.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- Monsieur Pascal ZOUTE : pour siéger au Conseil Syndical de l'Espace Naturel Lille Métropole
- Monsieur Denis FROISSANT et Madame Bérengère LOUNICI : pour siéger à la commission territoriale avec Monsieur Pascal ZOUTE

Propositions votées à l'unanimité

<u>2014 / 3 / 5 – Désignation des représentants de la ville de Chéreng auprès de la Maison de l'Emploi</u>

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'adhésion de la commune de CHERENG à la Maison de l'Emploi, il convient de désigner un représentant de la commune à ce groupement d'intérêt public (GIP).

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- Madame Liliane LEFROU : représentant titulaire
- Madame Patricia DESROUSSEAUX : représentant suppléant

Propositions votées à l'unanimité

<u>2014 / 3 / 6 — Désignation d'un représentant de la collectivité au sein du comité de gestion de l'école Sainte Marie</u>

Monsieur le Maire précise que dans chaque établissement privé bénéficiaire d'un contrat d'association, la Commune dispose du droit d'être représentée par l'un des membres de son Assemblée délibérante au séance de l'organe de l'établissement statutairement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Il est proposé la candidature de Monsieur David VALLIN en tant que représentant de la collectivité au sein du comité de gestion de l'école Sainte Marie

Proposition votée à l'unanimité

<u>2014 / 3 / 7 – Election des représentants au SIVOM métropolitain des réseaux de transport et distribution d'énergie (SIMERE)</u>

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à chaque renouvellement des conseillers, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant chargés de représenter notre ville au sein du SIMERE (SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies).

Il est proposé les candidatures suivantes :

- Monsieur Damien DELBROUCQ : délégué titulaire
- Madame Aurélie DYRDA : délégué suppléant

Propositions votées à l'unanimité

2014 / 3 / 8 - Désignation des correspondants « sécurité routière »

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du renforcement du partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales pour le développement d'une politique pertinente en matière de sécurité routière, il convient de désigner un « correspondant Sécurité Routière » titulaire et un « correspondant sécurité routière » suppléant.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- Monsieur Didier GHESQUIERE : correspondant titulaire
- Monsieur Jean-Louis DECALONNE : correspondant suppléant

Propositions votées à l'unanimité

2014 / 3 / 9 - Désignation d'un délégué en charge des questions de défense

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Il est proposé la candidature de Monsieur Pascal ZOUTE

Proposition votée à l'unanimité

2014 / 3 / 10 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et il en est de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Madame Julie DESORMEAUX est désignée comme secrétaire Madame Patricia DESROUSSEAUX et Madame Hélène DUPLOYE sont désignées comme assesseurs.

Membres titulaires

1 liste est présentée :

 Liste 1 : Monsieur BUISSE Jean-Louis Madame DYRDA Aurélie Monsieur BARBE Eric

Nombre de votants : 23 Bulletins blancs ou nuls : ... 2 Nombre de suffrages exprimés : 21

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 21/3 = 7

Résultat du vote :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :	21	3	0	3

Sont Proclamés élus les membres titulaires suivants :

Monsieur BUISSE Jean-Louis Madame DYRDA Aurélie Monsieur BARBE Eric

Membres suppléants

1 liste est présentée :

 Liste 1 : Madame CARDON Florence Monsieur DELBROUCQ Damien Monsieur DENNIN Jean-Claude

Nombre de votants : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 23/3 = 7.66

Résultat du vote :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1:	23	3	0	3

Sont Proclamés élus les membres suppléants suivants :

Madame CARDON Florence

Monsieur DELBROUCQ Damien

Monsieur DENNIN Jean-Claude

Observations et réclamations : Néant

2014 / 3 / 11 - Jury criminel - Formation de la liste pour l'année 2015

Monsieur le Maire informe que, conformément à la circulaire n° 2014/23 du 9 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Nord, il convient de procéder à la désignation de 6 personnes appelées à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2015.

Le tirage des numéros de page est effectué par Madame Julie DESORMEAUX Le tirage des numéros de ligne est effectué par Monsieur David VALLIN La lecture des noms et prénoms est effectuée par Monsieur Pascal ZOUTE

ı	N° Page	N° Li	gne Nom et prénom du juré
	235	10	Monsieur SELOSSE Eric
	17	2	Madame BERNAILLE Marie épouse EECKHOUT
	184	1	Madame MARTEL Patricia épouse DELOURME
	56	8	Madame COURQUIN Elisabeth épouse DUPONT
	106	6	Madame DROISSART Thérèse épouse MONTAGNE
	156	5	Madame LAMBELIN Marie Agnès épouse DELEZENNE

2014 / 3 / 12 - Tarifs séjours de vacances 2014

Monsieur David VALLIN rappelle aux membres du Conseil que la Commune proposera un Séjour de Vacances du 9 au 20 juillet 2014 pour 45 enfants. A cet effet, il convient de fixer le tarif d'inscription de la manière suivante :

Tranches	Quotients	Tarifs du séjour
1	0 à 2 576 €	240 €
2	2 577 à 3 308 €	265 €
3	3 309 à 4 360 €	300 €
4	4 361 à 6 097 €	320 €
5	6 098 à 7 317 €	345 €
6	7 318 à 9 238 €	370 €
7	9 239 à 11 570 €	390 €
8	Plus de 11 570 €	415 €
Extérieurs à l	a commune	700 €

Propositions votées à l'unanimité

2014 / 3 / 13 - Cours d'informatique

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2009 la commune avait souhaité mettre en place des cours d'informatique. La délibération en date du 5 Février 2009 fixait le nombre de cours par session ainsi que le montant de la participation.

En vue de la reprise de cette activité, il convient :

- d'abroger la délibération en date du 5 Février 2009
- de fixer le montant de la participation par session (chaque session est composée de 8 séances de 1 h 30) et l'indemnité horaire d'enseignement de la manière suivante :
 - * participation par session :
 - 30 euros pour les chérengeois
 - 60 euros pour les extérieurs
 - * Indemnité horaire d'enseignement : 20 euros

Propositions votées à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée à 21 h 03.